



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 22/04/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPLOIEMENT DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE EN DRÔME PROCURATION DE VOTE 100 % DÉMATÉRIALISÉE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE JUIN 2024

France identité est l'application compagnon de la carte d'identité. Elle a vocation à en prolonger les usages dans le monde numérique, mais aussi à en permettre de nouveaux dans le monde physique. Cette application est facultative, gratuite, accessible à toutes les personnes majeures, détentrices de la carte d'identité nouveau format.

L'application France Identité a été lancée en version « bêta » le 11 mai 2022 sur Android et le 13 octobre 2022 sur iOS.

À compter du 14 février 2024, l'application sera disponible pour tous les Français possédant la carte d'identité nouveau format (format carte bancaire).

L'identité numérique certifiée de France Identité

Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée ?

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche. L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de mairie, au moyen d'une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité.

Les premiers usages prévus sont de **donner une procuration de vote 100 % dématérialisée dans le cadre des élections européennes de juin 2024, sans avoir à se déplacer auprès d'un**

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle
Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Pretet26

commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie ainsi que l'authentification en ligne via FranceConnect+ .

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

1. Créer votre identité numérique France Identité.
2. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.
3. Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code.
4. Prendre rendez-vous en mairie.
5. Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

En Drôme 7 mairies se sont portées volontaires pour assurer la certification de l'identité numérique des usagers :

- La Baume d'Hostun (en cours d'habilitation sur RDV)
- Bourg-les Valence (commune habilitée sur RDV)
- Donzère (en cours d'habilitation sur RDV)
- Pierrelatte (commune habilitée sur RDV)
- Le Poët-Laval (en cours d'habilitation)
- Portes-les-Valence (en cours d'habilitation)
- Saint-Marcel-les-Valence (en cours d'habilitation)

D'autres communes pourront se porter également volontaire et proposer ce service aux usagers. Retrouvez la liste des communes habilitées à la délivrance des cartes d'identité et passeports sur le site internet de la préfecture de la Drôme :

<https://www.drome.gouv.fr/contenu/telechargement/25097/168103/file/liste%20des%20mairies%20habilit%C3%A9es%20d%C3%A9livrance%20de%20CNI%20Passeports%20en%20Dr%C3%B4me.pdf>

Le permis de conduire numérique

Il est désormais possible pour les utilisateurs de France Identité d'ajouter leur permis de conduire dans l'application. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles.

Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les démarches des usages de la route notamment.

Le permis de conduire numérique répond à plusieurs objectifs :

- Limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Pretet26